

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP ASH 2025-001-CPC ASH OUEST
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) Circonscription ASH OUEST
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique ASH intervient sur les réseaux de la circonscription ASH OUEST (Camargue, La Crau, Côte bleue, La Nerthe, Salon et Lubéron 13) mais peut également être amené à intervenir sur d'autres territoires en fonction des dossiers départementaux suivis.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique ASH assure, sous la responsabilité de l'IEN ASH de circonscription dont il est le collaborateur direct, la mise en œuvre et le suivi de la politique ASH départementale. Il collabore également avec l'IEN ASH chargé du contexte d'exercice qui lui est spécifiquement confié. Ses missions sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans le 1 ^{er} et le 2 nd degré en milieu ordinaire, adapté et dans les différents milieux spécialisés, dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des enseignants et des équipes, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	MISSIONS	<p>Accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la mise en œuvre de l'Ecole inclusive et diffuser ses enjeux. - Accompagner les enseignants et les équipes des écoles, collèges et lycées en appui des équipes de circonscription et d'EPLE pour faire progresser les conditions de scolarisation en milieu ordinaire et soutenir la réalisation des projets personnalisés de scolarisation. - Contribuer à réguler des situations sensibles et complexes. - Participer à l'accompagnement statutaire des stagiaires CAPPEI. - Assurer l'accompagnement des enseignants débutants ou nouvellement nommés sur des postes spécialisés. <p>Formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au plan départemental de formation - Proposer, organiser et conduire des formations à destination des enseignants exerçant dans l'ASH et dans le milieu ordinaire des réseaux de la circonscription ASH d'affectation. - S'investir dans les groupes de travail des dossiers départementaux de l'ASH qui lui sont confiés (ULIS, UE en ESMS, SEGPA, établissements sanitaires et établissements pénitentiaires).
	COMPETENCES	<p>Disposer de bonnes connaissances du système éducatif (premier et second degrés), du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être capable d'articuler les savoirs théoriques et les pratiques professionnelles. - Savoir développer une ingénierie de formation. - Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. - Être capable d'analyser des situations complexes. - Savoir communiquer dans différents contextes et travailler en équipe partenariale.
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra être titulaire d'un CAFIPEMF et d'un CAPPEI ou équivalent. Les personnels n'étant en possession que d'une des deux certifications requises peuvent faire acte de candidature en s'engageant à présenter la certification manquante dans la première année scolaire d'exercice.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	CONTACT	Mme VOLPI, IEN ASH Ouest - ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr - 04.88.49.10.81